



Esperanza
Joie des Enfants

RAPPORT FINANCIER 2023

ESPERANZA JOIE DES ENFANTS

Assemblée Générale du 16 mars 2024

Le mot du président

Chers amis,

L'année 2023 a été une fois de plus marquée par la forte croissance du budget consacré à notre action de lutte contre la malnutrition à Madagascar. Dans le prolongement de cette mission essentielle, la générosité de grands mécènes (entreprises, fondations, associations partenaires et dons IFI) nous a cependant permis de poursuivre la dynamique de nos actions de développement par l'éducation et de renforcement de l'autonomie financière des familles et communautés éducatives. Au service des populations locales plusieurs projets d'infrastructures ont ainsi été achevés ou démarrés l'an passé.

Les faits marquants de l'exercice 2023 sont les suivants :

- ⇒ A la rentrée scolaire de Septembre 2023, nous avons atteint 3.756 bénéficiaires accueillis dans les 6 cantines scolaires et 3 centres nutritionnels que nous accompagnons, parmi lesquels 135 cuisinières et enseignants. Cela représente 695.000 repas servis sur l'année de fonctionnement des cantines contre 675.000 durant l'année scolaire précédente. Parallèlement le prix des denrées alimentaires à Madagascar a continué à subir une inflation à deux chiffres (+12% sur le prix du riz) partiellement compensée par la dépréciation de l'ariary par rapport à l'euro (2,65% entre janvier et décembre), encore faut-il observer que ces paramètres fluctuent fortement durant l'année.
- ⇒ En parallèle, le nombre de bénéficiaires des cures de spiruline (hors dispensaires et hors fournitures à des acheteurs locaux autres qu'Esperanza Joie des Enfants et notre partenaire l'association Para Los Niños) atteint 4.300. La rentrée de septembre 2023 a été marquée par l'arrêt de la fourniture au centre d'Ampatana jusqu'alors accompagné par l'association Para Los Niños et deux autres associations partenaires. Cet accompagnement a été interrompu par ces associations en raison de graves dysfonctionnements et problèmes de gouvernance constatés dans ce site.
- ⇒ Les ressources financières en numéraire de l'association (c'est-à-dire hors abandons de frais, dons en nature de matériel, missions de mécénat de compétence et valorisation du bénévolat) progressent de +9,3% à 274.5556 €, contre 251.132 € en 2022.
- ⇒ Les dépenses en numéraire de l'exercice sont en légère baisse de -1,6% à 258.608 €, contre 262.902 € en 2022.
- ⇒ Le financement du fonctionnement des cantines scolaires et centres nutritionnels (y compris distributions des cures de spiruline), qui est au cœur de notre mission, a représenté 145.848 € en 2023, contre 107.935 € en 2022, soit une nouvelle progression de 35 %. Ce poste ne cesse d'augmenter : il a été multiplié par 5 en 10 ans.
- ⇒ Parallèlement au programme nutritionnel, les principales autres dépenses de l'exercice peuvent être classées en 3 catégories : (i) travaux d'infrastructure avec l'achèvement de la construction des quatre nouvelles salles de classes du collège d'Ambinanindrano pour 46.574 € (soit 70.474 € au total des deux exercices) + la poursuite du Programme Eau avec la réalisation à Ambinanindrano d'une quatrième cuve et des ouvrages associés pour 12.938 € + le démarrage du projet d'électrification photovoltaïque du Centre de Formation Professionnelle d'Imito pour 20.000 € (sur un budget prévisionnel sur deux ans de 42.000 €), (ii) le développement de l'autonomie des familles au travers de la poursuite du programme d'Activités Génératrices de Revenus avec une nouvelle dotation de 24.000 € et (iii) les autres actions (programme Éducation et Numérique, soutien aux dispensaires, logistique transport containers, accompagnement de la ferme de spiruline Fanantenana, parrainage ponctuel fin d'études infirmière) pour un total de 8.602 €.

- ⇒ A noter qu'à l'identique des années précédentes, la part des dépenses consacrées aux « missions sociales » (c'est-à-dire à l'action sur le terrain) s'élève à plus de 99% des dépenses de l'association.
- ⇒ De fait, les frais de collecte et de traitement des dons et les frais de fonctionnement (frais bancaires et commissions sur les dons Paypal) se montent à moins de 1% des dépenses en numéraire de l'association. Nous restons ainsi fidèles à notre engagement du « *un euro de don collecté est un euro d'action dépensé à Madagascar* ».
- ⇒ Pour terminer, je souhaite souligner cette année encore mettre en avant le caractère riche et varié des ressources humaines qui se mobilisent avec générosité et dévouement au service des missions d'Esperanza Joie des Enfants en termes d'âge, d'expérience, de statut (17 bénévoles et 1 mission de mécénat de compétences en France, 36 volontaires partis à leurs frais en mission sur le terrain à Madagascar). La valorisation du temps des bénévoles et volontaires s'élève respectivement à 27.531 et 75.575 euros. A ces montants on peut ajouter 36.873 euros d'abandons de frais de mission consentis par les volontaires et 101.726 euros au titre de la mission de mécénat de compétences d'une salariée de BNP Paribas (donc neutres sur l'équilibre emplois/ressources de l'association).
- ⇒ Au final, l'exercice 2023 en excédent se termine avec un redressement de notre trésorerie de +18.793 € après deux années successives de diminution. La trésorerie ressort à 120.582 € à la clôture des comptes au 31 Décembre 2023. Il est cependant à noter que cette trésorerie élevée de fin d'année a immédiatement été fortement diminuée dès le début janvier pour le financement du nouveau trimestre de fonctionnement des cantines scolaires et centres nutritionnels ainsi que pour le financement des projets en cours. A titre d'information, la trésorerie disponible a ainsi été ramenée à fin février 2024 à 86.247 € (pour un besoin de financement minimum de 150.000 € pour les seules cantines sans considérer les projets), ce qui souligne bien l'enjeu de l'obtention des financements sollicités auprès de grands mécènes et l'importance de la fidélisation des donateurs.
- ⇒ Enfin, l'année 2023 a été caractérisée par la consolidation des partenariats avec plusieurs entreprises ou associations qui contribuent de manière très significative aux ressources d'Esperanza dans des programmes spécifiques, telle la société Amplegest et l'association Don Boule de Neige pour le programme AGR, l'association Quebracho pour le soutien aux cantines scolaires de Bekopaka et Ambinanindrano, l'association Alegria pour le soutien au centre nutritionnel d'Ankadinondry-Sakay, l'entreprise Arteion pour le soutien aux cantines scolaires et la société STAR Madagascar pour la distribution de spiruline et la poursuite du programme Eau.

Généreux mécènes, donateurs, partenaires, volontaires et amis d'Esperanza Joie des Enfants, merci de tout cœur pour votre présence à nos côtés et votre fidélité généreuse qui nous permet de poursuivre notre action auprès des enfants de Madagascar, pour les aider à grandir et construire un avenir porteur d'espérance.



Philippe THIRION
Président

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Compte d'Emploi des Ressources	Page 5
Emplois de l'exercice consacrés aux missions sociales	Page 6
Emplois de l'exercice consacrés aux frais de fonctionnement.....	Page 6
Ressources de l'exercice	Page 7
Valorisation des contributions en nature, bénévolat et mécénat.....	Page 8

ÉTATS FINANCIERS 2023

Compte de Résultat retraité.....	Page 10
Bilan Actif et Passif	Page 11

ANNEXES 2023

Règles et méthodes comptables	Page 12
Informations relatives au compte de résultat retraité	Page 12
Informations relatives au bilan	Page 13
Informations relatives au compte de résultat.....	Page 14
Engagements hors bilan	Page 14
Informations relatives à l'Appel à la Générosité du Public (Loi 2021-1109)	Page 14
Informations sur le Compte d'Emplois des Ressources (CER)	Page 15

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Comme les années précédentes, le rapport d'activité comprend une analyse du compte d'emplois et des ressources, sous forme de tableau en deux parties.

▪ **Compte d'emploi des ressources :**

Les organismes faisant appel à la générosité publique ont l'obligation d'établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées (CER) lorsque le montant des dons, constatés à la clôture de l'exercice, et donnant lieu à l'émission d'un reçu fiscal, excède le seuil de 153 000 Euros fixé par décret, ce qui avait été déjà le cas en 2022. Durant l'exercice 2023, le total des ressources en numéraire et en nature ayant donné lieu à émission d'un reçu fiscal est à nouveau supérieur à ce seuil de 153.000 Euros. Les seuls produits en numéraire issus de la générosité du public et donnant lieu à reçu fiscal restent toutefois, comme en 2022, largement inférieurs à ce seuil.

▪ **Emplois et Ressources de l'exercice 2023 (en Euros) :**

I / Emplois en numéraire	2023 (N)	2022 (N-1)	I / Ressources en numéraire	2023 (N)	2022 (N-1)
Missions sociales	257 962	261 919	Produits issus de la générosité du public donnant lieu à reçu fiscal	116 059	113 000
- Dont nutrition (cantines & spiruline)	145 848	107 935			
- Dont programmes de développement & autres programmes	112 114	153 984	Autres fonds privés	155 655	135 725
			Subventions & autres concours publics	Néant	Néant
Frais de recherche de fonds	Néant	Néant	Autres produits annexes	1 686	1 426
Frais de fonctionnement	646	983	Produits financiers	1 156	981
Total Emplois de l'exercice en numéraire	258 608	262 902	Total Ressources de l'exercice en numéraire	274 556	251 132
Excédent de ressources de l'exercice	15 948	Néant	Insuffisance de ressources de l'exercice	Néant	11 771
Total général Emplois	274 556	262 902	Total général Ressources	274 556	262 902
II/ Contributions en nature : Emplois			II / Contributions en nature : Ressources		
Dons d'équipement donnant lieu à reçu fiscal	Néant	10 860	Dons d'équipement donnant lieu à reçu fiscal	Néant	10 860
Abandon des frais des missions de bénévoles donnant lieu à reçu fiscal	36 873	43 111	Abandon des frais des missions de bénévoles donnant lieu à reçu fiscal	36 873	43 111
Missions de mécénat de compétence donnant lieu à reçu fiscal	101 726	100 093	Missions de mécénat de compétence donnant lieu à reçu fiscal	101 726	100 093
Bénévolat	148 451	116 605	Bénévolat	148 451	116 605
Total général Contributions en nature	287 050	270 669	Total général Contributions en nature	287 050	270 669

⇒ **Emplois de l'exercice consacrés aux missions sociales :**

Les emplois (ou dépenses) effectués en 2023 sont répartis en « Missions sociales », « Frais de recherche et de traitement des fonds » et « Frais de fonctionnement ».

Avec 257 962 Euros, les emplois en numéraire (hors emplois en nature, par conséquent) de l'exercice 2023 liés aux « Missions sociales » sont en baisse de 1.5% par rapport à 2022 (soit 261 919 Euros).

Cette quasi-stabilité est le fruit de deux évolutions contradictoires :

- Poursuite de la forte augmentation du budget dédié au fonctionnement des cantines (dont distribution de spiruline) qui a encore progressé en 2023 de 37.913 Euros à 145.848 Euros (+ 35%) du fait de l'accroissement du nombre d'enfants, d'une part, et de la hausse du coût de la vie à Madagascar, d'autre part. Au total, depuis 2020, année durant laquelle le budget cantines était 68.655 Euros, ce poste a plus que doublé (+212%).
- Baisse des dépenses de développement et d'infrastructures qui baissent de 153.984 Euros en 2022 à 112.114 Euros pour l'exercice clos.

Ainsi, en 2023, il a été consacré 46.574 Euros pour l'achèvement de la construction de 4 nouvelles salles de classe pour le collège d'Ambinanindrano (soit au total un budget de 65.420 euros dépensés sur 2022 et 2023). Sur ce même site, il a été consacré en 2023 12.938 Euros à la réalisation du « programme Eau » avec le soutien de STAR Madagascar. Enfin, il a été engagé 20.000 Euros pour le démarrage du chantier d'électrification du Centre de Formation Professionnelle d'Imito.

Une dotation complémentaire de 24.000 Euros a été consacrée en 2023 au programme d'Activités Génératrices de Revenus destiné principalement aux familles des élèves des établissements scolaires soutenus par notre association. Cette nouvelle dotation a permis de porter la dotation totale gérée par les 6 écoles participantes à 405 millions Ariarys. En 2023-2024, 848 familles ont ainsi bénéficié de ce programme.

Dans le cadre du partenariat avec les étudiants en médecine de l'association MadaCare, sur les 9.850 Euros de ressources affectées au soutien aux dispensaires, il convient de distinguer 7.000 Euros de fonds dédiés au futur projet d'extension maternité du dispensaire d'Ambinanindrano. S'agissant de fonds dédiés, cette somme de 7.000 Euros fait l'objet (cf. ci-après) de retraitements dans les comptes de résultat et de bilan.

⇒ **Emplois de l'exercice consacrés aux frais de recherche et de traitement des fonds :**

Comme les années précédentes, aucun frais n'a été engagé en 2023 dans cette rubrique. Nous avons construit au fil des années une stratégie de communication fondée sur la relation directe. La communication de masse se fait, sans frais, exclusivement par les bénévoles sur supports internet et les réseaux sociaux et au moyen d'évènements du type concerts.

⇒ **Emplois de l'exercice consacrés aux frais de fonctionnement :**

Comme les années précédentes, les frais de fonctionnement de l'association sont limités aux seuls frais bancaires (cf. frais de tenue de comptes et virements, diminués des ristournes généreusement consenties par BNP Paribas à la demande de notre trésorière), soit 646 Euros au total. L'association n'emploie aucun salarié et ne dispose pas de locaux en propre. On pourra noter que ces frais de fonctionnement se trouvent couverts en totalité par les seuls intérêts des liquidités placées sur le Livret A, ainsi chaque euro de don est bien dans son intégralité affecté au financement des actions terrain.

A noter, que les abandons de frais par les bénévoles et volontaires à l'occasion de missions sur le terrain sont comptabilisés à part, dans la catégorie des « Dons en nature » et que les dépenses engagées ne pèsent pas sur l'association, lesdites dépenses étant prises en charge en totalité par les volontaires partant en missions. Comme telles, elles donnent lieu, sur justificatifs, à l'émission de reçus fiscaux au profit des intéressés.

Sont également comptabilisés séparément les dons en nature, correspondant à la valorisation du bénévolat et des missions de mécénat de compétence (les secondes donnant lieu à émission d'un reçu au profit de l'employeur) et comme indiqué ci-dessus des dons en nature de matériels et équipement, dès lors qu'ils sont valorisés par le donateur.

▪ **Ressources de l'exercice :**

Ces dernières années, un soin important a été apporté au développement et à la diversification des ressources de l'association.

Le financement des cantines est assuré prioritairement par les donateurs particuliers de l'association et pour partie avec le soutien d'associations partenaires. Parmi celles-ci, citons plus particulièrement, nos amis de Para Los Ninos qui apportent via Esperanza leur soutien à la cantine du Lycée Picot de Clorivière à Antsongo (et directement leur soutien à la cantine de Mahambo), de l'association Quebracho à Ambinanindrano et Bekopaka, et de l'association Alegria pour le centre nutritionnel d'Ankadinondry-Sakay.

Le financement des cantines a également bénéficié cette année de la prise en charge par STAR Madagascar (entre autres actions de mécénat au profit d'Esperanza joie des Enfants) de l'intégralité du programme de distribution de spiruline.

Au total, les ressources en numéraire collectées pour le financement des cantines et de la distribution de spiruline se sont montées à 155.362 Euros (contre 111.812 Euros en 2022).

Les actions de développement sont financées quant à elles pour l'essentiel par des dons ou subventions affectées en provenance de grands mécènes (entreprises, fondations, associations partenaires et dons IFI via une fondation partenaire) et pour le solde (au besoin) par prélèvement sur notre trésorerie.

Le montant total des dons et subventions consacré aux actions de développement (hors cantines donc) s'est monté à 118.037 Euros en 2023 contre 149.199 Euros en 2022. En 2023, nous avons ainsi pu compter sur le soutien de :

- la Fondation du Groupe EDF pour le démarrage du projet d'électrification du CFP d'Imito ;
- Les fondations Agir Ensemble pour le Développement, Wavestone et BNP Paribas pour l'achèvement de la construction de 4 salles de classe d'Ambinanindrano ;
- La Société STAR Madagascar (en plus de la prise en charge de l'intégralité du programme de distribution de spiruline) pour le renouvellement de matériel d'exploitation de la ferme de spiruline Fanantenana et le renforcement des capacités en eau potable du collège et du dispensaire d'Ambinanindrano ;

- La société de gestion Amplegest et l'association Don Boule de Neige pour l'extension du programme d'Activités Génératrices de Revenus destiné aux familles de parents d'élèves et d'enseignants des établissements scolaires soutenus par Esperanza Joie des Enfants ;

Par ailleurs, de manière à satisfaire aux obligations réglementaires du CRC, nous présentons dans le tableau Emplois-Ressources ci-dessus, une ventilation des ressources selon trois rubriques :

1. « Produits issus de la générosité du public », correspondant aux recettes financières en numéraire ayant donné lieu à l'émission par notre association de reçus fiscaux,
2. « Autres fonds privés », correspondant aux dons reçus n'ayant pas donné lieu à l'émission de reçus fiscaux par notre association,
3. « Subventions et autres concours publics ».

Selon cette ventilation, les recettes 2023 en numéraire sont réparties comme suit :

- « Produits issus de la générosité du public » ayant donné lieu à l'émission de reçus fiscaux : 116.059 Euros de dons en numéraire.
- « Autres fonds privés » : 155.655 Euros, provenant, de donateurs privés ou personnes morales non-résidents, associations partenaires ou encore fondations. Comme déjà indiqué, ces fonds n'ont pas donné lieu à émission de reçus fiscaux de la part de notre association.
- « Subventions et autres concours publics » : néant en 2022 et 2023.

▪ **Valorisation des contributions en nature (avec ou sans émission de reçus fiscaux) :**

Les contributions en nature sont reprises dans nos comptes pour le même montant en « Ressources » et en « Emplois ». Comme tels, ils sont neutres pour la formation du résultat. L'évaluation des contributions en nature au titre du bénévolat, du mécénat de compétences et des dons de matériels a été calculée de la façon suivante :

⇒ **Bénévolat :**

Bénévoles du bureau de l'association et Délégué Général bénévole permanent à Madagascar :

- 6 bénévoles
- Prestation effectuée en moyenne : 7 jours par mois x 6 = 42 Jours / mois, soit total équivalent à 504 hommes / jour sur l'année
- Valorisation des prestations au taux SMIC mensuel, soit 1.747 Euros en moyenne en 2023
- Calcul : 1 SMIC x 2.1 équivalent temps plein x 1,03 (coût « charges patronales » comprises)
- Valorisation totale = 3.779 Euros x 12 mois = **45.345** Euros.

Autres bénévoles France :

- 17 Bénévoles
- Prestation effectuée en moyenne : 1.5 jour par mois (reflétant une situation très variable) x 17 = 25.5 Jours / mois, soit total équivalent à 306 hommes / jour sur l'année
- Valorisation des prestations au taux SMIC mensuel, soit 1.747 Euros en moyenne en 2023
- Calcul : 1 SMIC x 1.3 équivalent temps plein x 1,03 (coût « charges patronales » comprises)
- Valorisation totale = 2.294 Euros x 12 mois = **27.531** Euros.

Volontaires envoyés en mission en 2023 à Madagascar : 36 volontaires, soit 3.5 équivalents temps plein ou encore 1.273 hommes / jour sur l'année

- Valorisation des prestations au taux du SMIC mensuel, soit 1.747 Euros en moyenne en 2023
- Calcul : 1 SMIC x 3.5 équivalents temps plein x 1.03 (coût « charges patronales » comprises)
- Valorisation totale : 6.298 Euros x 12 mois = **75.575** Euros.

Au total, le bénévolat est donc valorisé dans nos comptes à **148.451** Euros au titre de l'exercice 2023.

⇒ **Collaborateur(s) détaché(s) en mission de mécénat de compétence :**

Il s'agit d'un(e) collaborateur(trice) détachée(e) gracieusement auprès de l'association par BNP Paribas. Selon le calcul communiqué par l'employeur, le montant des salaires et charges sociales est valorisé pour 101 726 Euros en 2023, à la fois en recettes et charges (ou emplois et ressources).

⇒ **Abandons de frais de bénévoles :**

Les frais de mission des bénévoles et volontaires sur le terrain pris en charge par ces derniers, sont valorisés dans le Compte Emploi des Ressources (CER), comme au compte de résultat, pour 36.873 Euros. Ces abandons de frais correspondent aux missions réalisées sur le terrain à Madagascar par 36 bénévoles (dont 3 membres du bureau) durant l'année 2023. Comme déjà indiqué, les abandons de frais ont donné lieu (après production des justificatifs exigés) à l'émission de reçus fiscaux.

⇒ **Dons en nature d'équipements et de matériels valorisés dans nos comptes :**

Néant en 2023.

⇒ **Dons en nature d'équipements et de matériels non valorisés dans nos comptes :**

La Ferme de spiruline Fanantenana a continué à recevoir en 2023 des lots de bâches plastiques de la part de la société STAR Madagascar (soit 783 bâches pour l'année écoulée) provenant du recyclage de ses conditionnements, ces bâches étant utilisées pour le renouvellement de la couverture des serres des bassins de spiruline. Par ailleurs, l'entreprise INGEDATA Madagascar a fourni gracieusement 19 unités centrales recyclées de son parc informatique.

ÉTATS FINANCIERS 2023

Compte de résultat retraité (en numéraire) en Euros

	2023	2022
Produits d'exploitation (moins chèques à l'encaissement)	271 430	241 431
Utilisation de fonds dédiés	4 000	2 732
Dons et Subventions à recevoir	23 000	5 000
Chèques à l'encaissement	1 970	3 720
Total produits d'exploitation retraités	300 400	252 883
Charges d'exploitation	257 962	273 119
Report en fonds dédiés	9 165	-
Reprise de Dons et subventions à recevoir et chèques N-1 encaissés en N	8 720	-
Total charges d'exploitation retraitées	275 847	273 119
Résultat d'exploitation retraité	24 553	(20 236)
Produits financiers	1156	981
Charges financières	646	643
Résultat financier	510	338
Résultat exceptionnel	Néant	Néant
Excédent ou Déficit	25 063	(19 898)

Évaluation des contributions en nature en Euros (voir détail en page 5)

	2023	2022
Ressources en nature	287 050	270 669
Emplois en nature	287 050	270 669

Bilan Actif et Passif (en Euros)

Actif	2023	2022
Dons et subventions à recevoir & chèques à l'encaissement	24 970	8 720
Disponibilités	120 582	101 789
Écriture de régularisation		4 815
Total Actif	145 552	115 324

Passif	2023	2022
Fonds associatifs (avant affectation résultat)	104 555	124 453
Résultat de l'exercice retraité	25 063	(19 898)
Fonds dédiés	15 934	10 769
Dettes fournisseurs / Charges à payer	-	-
Total Passif	145 552	115 324

Tableau des disponibilités (en Euros)

	2023	2022
Compte bancaire BNP Paribas « Cantine »	22 426	9 033
Compte bancaire BNP Paribas « Projets »	13 666	7 803
Livret A BNP Paribas	77 156	76 981
Hello Asso & PayPal	7 334	7 972
Total Disponibilités	120 582	101 789

Tableau des fonds dédiés (en Euros)

	2023	2022
Projet « Un pas plus loin » (Mahambo)	6 769	6 769
Programme « Eau »	-	4 000
Soutien aux dispensaires	9 165	-
	15 934	10 769

A la fin 2022, les fonds dédiés étaient de 10.769 Euros dont 6.769 Euros pour le projet Mahambo "un pas plus loin" et 4.000 Euros pour le programme « Amélioration des adductions d'eau ». Sur ces sommes, 4.000 Euros ont été utilisés en 2023, donnant lieu à une reprise au compte de résultat (cf. constatation d'un produit). En 2023, il a été enregistré également (cette fois, avec une contrepartie en charge) une entrée au compte de passif « fonds dédiés » pour un montant de 9.165 Euros. Ces fonds proviennent pour l'essentiel du partenariat avec l'association Mada'Care et sont affectés aux actions de soutien aux dispensaires en 2024 ou au titre des exercices ultérieurs.

État des dettes et charges à payer (en Euros)

	2023	2022
	Néant	Néant

ANNEXE 2023

▪ Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre et de l'exercice précédent ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées pour l'exercice clos conformément aux hypothèses de base de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices. Des écritures de régularisation en revanche ont été passées au titre de l'exercice 2022 afin d'assurer une cohérence dans le traitement des écritures de fin d'exercice.

▪ Informations relatives au compte de résultat retraité

⇒ Mouvements sur fonds dédiés

Les fonds dédiés représentent les ressources perçues dans le cadre d'un appel à projets ou d'un mécénat affecté spécifiquement à un projet ou à une action. En 2023, 4.000 euros des fonds dédiés au programme « Amélioration des adductions d'eau » ont été utilisés et figurent donc en produits sous la rubrique « Utilisation de fonds dédiés ». En sens inverse, 9.155 Euros de mécénat reçus principalement de l'association Mada'Care ont été passés en charge sous la rubrique « Report en fonds dédiés ». Le solde net des ressources affectées à un projet ou à une action trouvent leur contrepartie au passif du bilan (voir tableau ci-dessus et détails infra).

⇒ Mouvements sur Dons et subventions à recevoir et chèques à l'encaissement

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénat » à la signature de la convention ». Le fait générateur de l'enregistrement d'une opération de mécénat est ainsi la date de la signature de la convention et ces ressources sont à comptabiliser en produit au compte Mécénat au compte de résultat retraité, avec contrepartie à l'actif du bilan au compte de créances « Dons et subventions à recevoir ».

En 2023, il est ainsi enregistré en produits retraités et créances 22.000 Euros de subvention à recevoir de la Fondation du Groupe EDF au titre du projet « Électrification CFP Imito », ainsi que 1.000 Euros de subvention à recevoir de la Fondation BNP Paribas au titre du projet « Bibliothèque et Médiathèque Ambinanindrano ». En outre, 1.970 Euros de dons par chèques datés de 2023, mais déposés à l'encaissement début 2024 sont enregistrés également dans cette rubrique.

En sens inverse, il est constaté en 2023 une charge neutralisant les 8.720 Euros de « Dons et subventions à recevoir » enregistrés à la fin de l'exercice 2022 et qui ont effectivement été encaissés dans les premiers mois de l'exercice 2023.

La contrepartie de ces écritures est enregistrée au bilan (voir tableau ci-dessus et détails infra).

▪ Informations relatives au bilan

⇒ Actif :

L'association ne porte aucune immobilisation au bilan, la propriété des infrastructures financées par l'association (y compris ferme de spiruline Fanantenana) étant transférée immédiatement à nos partenaires locaux à Madagascar.

De même, nous ne portons au bilan aucune créance autre que les « Dons et subventions à recevoir » et par extension les chèques à l'encaissement.

Les équipements ou matériels reçus (s'il y a lieu) au titre d'apports en nature sont considérés dès leur réception comme immédiatement transférés à nos partenaires locaux, étant affectés intégralement au soutien de l'action et aux projets de notre association à Madagascar. Comme tel, nous ne portons aucun stock au bilan.

Enfin, nous ne détenons pas de valeurs mobilières de placement, l'intégralité des disponibilités étant maintenues en compte courant bancaire ou placées sur un livret d'épargne ou sur les comptes de plateformes de dons en ligne (HelloAsso, PayPal).

⇒ Passif :

Le passif est constitué pour l'essentiel de fonds associatifs, ainsi que des fonds dédiés, lesquels sont constitués des ressources affectées à des projets définis ou actions, en attente de réalisation à la date de clôture de l'exercice. On peut également trouver au passif des dettes fournisseurs dans le cadre de la réalisation en cours de projets de développement.

Analyse de l'évolution du bilan :

⇒ **Immobilisations** : Néant. Outre le fait que l'association ne porte pas d'immobilisations au bilan à Madagascar, elle ne porte pas non plus d'immobilisations en France.

⇒ **Stocks** : Néant.

⇒ **Créances et produits à recevoir** : Comme chaque année, une partie des subventions et dons adressés à Esperanza joie des Enfants n'a pu être encaissée que début 2024. Au 31 Décembre 2023, notre association portait ainsi 23.000 Euros « de Dons et subventions à recevoir » et 1.970 Euros de chèques à l'encaissement, contre respectivement 5.000 Euros « de Dons et subventions à recevoir » et 3.720 Euros de chèques à l'encaissement à la clôture des comptes de l'exercice précédent.

⇒ **Disponibilités** : Au 31/12/2023, les disponibilités se montaient à 120.582 Euros (contre 101.789 Euros au 31 décembre 2022, soit une hausse de 18.793 Euros d'une année sur l'autre). Sur les 120.782 Euros de disponibilités, 15.934 Euros sont constitués de dons déjà affectés à des programmes déterminés (cf. fonds dédiés).

Pour information, il convient de préciser que ces disponibilités, dès les premiers jours de janvier 2024 étaient diminués de 48 015 Euros dont 42 565 Euros au titre du financement des cantines à l'occasion de la rentrée de janvier.

⇒ **Fonds associatifs et réserves :**

Après prise en compte du résultat positif de l'année 2023, soit 25.063 Euros, les fonds associatifs et réserves se montent à 129.618 Euros. L'excédent de l'exercice sera intégré, sur décision de l'assemblée générale, en report à nouveau.

⇒ **Fonds dédiés :**

Ces fonds (soit 15.934 Euros) sont constitués de fonds et des dons affectés reçus en 2023 et/ou à l'occasion des exercices précédents et affectés à des programmes spécifiques.

⇒ **Dettes :**

Notre association ne portait aucune dette fournisseur ou charge à payer au 31/12/2023, comme lors de l'exercice précédent.

▪ **Informations relatives au compte de résultat, comptabilisation des dons :**

Les dons récurrents par virements permanents sont enregistrés à la date effective de réception du don, de même que les dons ponctuels par virement, par carte bancaire ou reçus via les plateformes HelloAsso ou PayPal. Les dons reçus par chèque sont quant à eux enregistrés à la date d'émission du chèque.

A la date de clôture des comptes, les recettes non reçues mais annoncées par une confirmation écrite d'engagement et de montant pour un versement sur l'exercice N+1 sont comptabilisées en produits à recevoir sur l'exercice N : c'est le cas notamment en 2023 pour des subventions accordées par la Fondation BNP Paribas et la Fondation du Groupe. L'année d'encaissement en N+1, ces écritures sont soldées au bilan et au compte de résultat.

▪ **Engagements hors bilan :**

L'association ne porte pas d'engagements hors bilan.

▪ **Informations relatives à l'Appel à la Générosité du Public (Loi 2021-1109)**

Le Code Général des Impôts a été enrichi, avec la Loi 2021-1109 du 24/08/2021, d'une nouvelle obligation déclarative. Les organismes qui émettent des reçus fiscaux et des justificatifs au profit de donateurs doivent déposer une déclaration annuelle à l'administration fiscale. Cette déclaration comporte le montant global des dons et versements ayant donné lieu à reçu fiscal de l'année précédente, ainsi que le nombre de reçus fiscaux délivrés au cours de cette période.

Sur ces bases, le montant total des dons en numéraire, dons en nature, abandons de frais et mission de mécénat de compétences ayant donné lieu à émission de reçus fiscaux par notre association en 2023 se monte à :

- 116.059 Euros pour les dons en numéraire, correspondant à 385, reçus fiscaux pour des particuliers et 4 pour des entreprises,

- 36.873 Euros pour les abandons de frais de mission des bénévoles et volontaires (reçus fiscaux déjà comptabilisés parmi les 389 reçus fiscaux déjà mentionnés),
- 101.726 Euros au titre du mécénat de compétences qui a donné lieu à l'émission d'un reçu sur la base de l'évaluation adressée par BNP Paribas.
- Soit un total de 254.658 Euros de dons ayant donné lieu à émission par notre association de 390 reçus fiscaux au titre de l'impôt sur le revenu (cf. article 200 du Code Général des Impôts) et des sociétés (cf. article 238 bis du Code Général des Impôts).

▪ **Informations relatives aux « Autres fonds privés »**

Les dons ou subventions reçus de fondations (telles que les fondations EDF ou BNP Paribas ou bien la Fondation Agir Ensemble pour le Développement), d'autres associations (telles que les associations Don Boule de Neige, Mada'Care, Para Los Ninos et Alegria) ont représenté 155.655 Euros en 2023.

Figurent également dans cette rubrique les dons d'entreprises ou personnes physiques non résidentes pour 30.542 Euros. Sur ce total, l'essentiel provient de la Société STAR Madagascar.

▪ **Informations sur le Compte d'Emplois des Ressources (CER) :**

Le CER est établi en application des règlements du comité de la réglementation comptable. Ainsi, s'agissant de l'affectation des ressources :

- Sont affectés en « **Produits de la générosité du public** » tous les dons et autres libéralités provenant de personnes physiques et personnes morales ayant donné lieu à l'émission d'un reçu fiscal.
- Sont affectés en « **Autres fonds privés** » tous les parrainages et dons provenant de personnes physiques ou morales privées (fondations, personnes physiques et morales non résidentes...) n'ayant pas donné lieu à l'émission par notre association d'un reçu fiscal.
- Sont affectées en « **Subventions et autres concours publics** » toutes les subventions provenant de personnes morales publiques (Ministère des Affaires Étrangères, Conseils généraux, mairies...). Aucune subvention de cette catégorie n'a été enregistrée en 2022 et 2023 par notre association.

Philippe THIRION – Président

Isabelle d'HARCOURT – Trésorière


